

Un incendie a eu lieu ce matin, vers neuf heures, au quartier de l'Épeule, dans une maison habitée par un ouvrier fleur.

Les voisins, par un dévouement qu'on ne saurait trop louer, ont réussi à éteindre le feu. La perte est évaluée à 600 fr. pour la maison et le mobilier.

Il y a assurance. On suppose qu'un jeune enfant, laissé seul dans une chambre, a mis le feu au lit, au moyen d'allumettes chimiques qui se trouvaient à sa portée.

La Bibliothèque communale sera fermée pendant la durée des vacances, du 6 au 21 octobre. Néanmoins, les collections d'échantillons du Musée industriel pourront être visitées tous les jours, de 9 heures à 4 heures, dans les appartements du Conservateur, au bâtiment de la Bibliothèque.

La commission administrative de St.-Joseph-des-Champs se propose de donner un concert au bénéfice de cette société, le dimanche 30 octobre, dans le salon de la Mairie.

Le Propagateur du Pas-de-Calais annonce qu'une compagnie est en instance, à Arras, auprès de l'administration municipale, pour obtenir la concession d'une distribution d'eau.

Il se crée à Douai un établissement tout nouveau en France et qui occupera de 300 à 500 ouvriers par an en toute saison. Il s'agit d'utiliser les coupures de drap qui tombent sous les ciseaux des tailleurs, et à les travailler de façon à les réduire de nouveau en laine et à les transformer en drap de même qualité que l'étoffe primitive.

Les journaux judiciaires nous apportent les débats d'un procès qui nous révèle une des incroyables conséquences de la centralisation, M. Vrillault-Duthée, marchand de comestibles à Paris, a intenté un procès à l'administration du chemin de fer de l'Ouest à cause du retard apporté, suivant lui, à l'expédition d'un colis adressé au Havre, à l'hôtel Frascati. M. Vrillault-Duthée a succombé dans sa demande; mais ce que ces débats nous apprennent de curieux, c'est que ce colis, destiné à fournir les éléments d'un déjeuner de 45 couverts, apportait au Havre non-seulement du gibier, des primeurs et des légumes, mais... du poisson de mer. Le Havre tire maintenant son poisson de Paris!

Voici un extrait d'un manuscrit historique très curieux, et que nous livrons à l'appréciation de MM. les bouchers. C'est une ordonnance des magistrats d'Orchies, du 16 janvier 1782, qui remet en vigueur une ordonnance antérieure de 1650, tarifant le prix de la viande de boucherie.

Dans ce document, il est dit que le prix des bestiaux ayant sensiblement baissé et les bouchers ayant refusé de réduire leur prix à 45 c. la livre, l'autorité voyant que les moyens de persuasion sont inefficaces, fixe d'office les prix à 3 sous et demi (35 c. la livre) pour la plus belle viande de mouton, de bœuf et de veau, et à 4 sous (40 c.) pour la plus belle viande de porc.

La même ordonnance comme une amende de dix livres pour le vendeur contrevenant et pour l'acheteur qui subirait un prix supérieur à la taxe.

On lit dans l'Echo de la Frontière :

« Un de nos compatriotes d'un âge avancé, montait, ces jours derniers, les grands escaliers de la Bourse, qui est aussi le tribunal de commerce. Cet homme s'arrêta de temps en temps, essayait du revers de la main une larme fugitive qui paraissait indiscrètement à sa paupière. Tout-à-coup, comme par une résolution subite, il boutonna sa redingote jusqu'à son cou, passa son mouchoir sur ses yeux et monta d'un pas plus ferme les dernières marches qui lui restaient à franchir. Arrivé dans la vaste salle, il rencontra un monsieur, de taille moyenne, très bien mis en noir et cravate blanche. Était-ce un avocat? Non, car ses lèvres étaient ornées de moustaches, interdites aux membres de la magistrature, n'importe le degré. Des lunettes à verres bleus annonçaient que sa vue, fatiguée par les veilles du travail, avait besoin de repos sous ces verres, protecteur de l'organe visuel.

— Monsieur, lui dit l'homme âgé, en l'abordant poliment, j'aurais un renseignement à vous demander.

— Parlez, répondit la personne à laquelle cette demande était faite; si je puis vous être utile je serai votre obligé.

— Je voudrais savoir, monsieur, dit en hésitant et presque tremblant l'interrogateur... comment il faut faire...

Et il s'arrêta, le rouge lui montait au visage.

— Faire quoi? reprit le promeneur de la grande salle des Pas Perdus.

— Comment il faut faire pour déposer... son bilan... lorsqu'on se trouve malheureusement dans de mauvaises affaires?

L'inconnu réfléchit un instant, comme un homme à qui pour la première fois une semblable question est adressée, puis il répondit :

— Rien n'est plus simple : il faut le déposer au greffe, là, à cette porte, où le mot greffe est écrit.

— Merci! J'y vais.

— Vous aurez à payer une légère somme pour ça.

— Comment! on paie pour faire faillite? pour une honte!...

Et une nouvelle larme humecta ses blanches paupières.

— Pauvre vieillard! fit à part l'inconnu, pendant que ce dernier se fouillait pour savoir s'il avait de l'argent sur lui. Mais en ouvrant sa redingote il montra ce qu'il avait tant caché... un ruban rouge à sa boutonnière.

— Vous avez servi? dit vivement le monsieur aux lunettes.

— Oui, sous le petit, comme nous l'appelions dans la vieille garde; et je valais mieux le sabre que la plume à la main... A la guerre un boulet vous salue, il n'y a d'autre passif qu'une descente de garde, l'honneur est sauvé. Dans le commerce c'est autre chose... Ah! si je n'étais chrétien, je me suiciderais!

Et il se cacha la tête dans ses mains. Devant cette douleur, l'inconnu s'attendrit :

— Donnez-moi votre bilan, dit-il, je le déposerai pour vous.

— Mais il faut de l'argent?

— Quand vous aurez obtenu votre concordat, je vous le réclamerai; jusque-là, souffrez que j'en fasse les avances.

Et, prenant des mains de l'ancien militaire le papier qu'il tenait, il le salua du geste et s'éloigna. Le failli attendit trois jours pour son sauf conduit. Personne ne vint, mais huit jours après, le plus rigoureux de ses créanciers lui dit :

— Vous ne devez plus rien, on a payé vos dettes.

— Qui les a payées? fit-il avec stupeur.

— Je l'ignore.

Aujourd'hui, le vieux soldat n'est plus com-

merçant, il est pensionné et bénit chaque jour quelqu'un que bien d'autres bénissent avec lui.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 27 septembre au 3 octobre 1859 inclus, 19 garçons, 18 filles.

MARIAGES.

Du 28 septembre. — Entre Jean-Antoine José, chapelier, et Calixtine-Stéphanie Cocquille, fille de coullance.

Du 3 octobre. — Entre Frédéric Vanseveren, tisserand, et Eulalie Vandendriessche, tisserande. — Pierre Maes, peintre en bâtiments, et Rosalie Ameuw, couturière. — François Pieraet, fleur, et Rosalie Gauditiabois, lingère. — Camille Verbeurg, garçon boulanger, et Rosalie Declercq, couturière.

Du 4. — Florimond-Joseph Courouble, tisserand, et Marie-Joseph Vanverbergh, ménagère.

DÉCÈS.

Du 27 septembre. — Louise-Henriette Deboosere, 31 ans, ménagère, épouse de Toussaint-Joseph Jusy, rue de l'Épeule. — Virginie-Joseph Holberq, 70 ans, ménagère, épouse de Jean-Baptiste Gonze, rue de l'Alouette.

Du 28. — Liévine-Joseph Degobert, 37 ans, ménagère, veuve de Léonard Delcambre, au Fontenoy.

Du 29. — François Vigin, 45 ans, ouvrier teinturier, époux de Marie-Louise Gustin, hôpital.

Du 1er octobre. — Marie-Anne Dujardin, 79 ans, ménagère, célibataire, hospice.

Du 2. — Constantin-Joseph Lefebvre, 39 ans, brigadier de police, veuf de Marie-Constance Pauchet, chemin des Loups. — Auguste Decock, 24 ans, garçon boulanger, célibataire, hôpital.

— Aimée-Julie Lefebvre, 83 ans, sans profession, veuve de Constantin-Joseph Ribaucourt, rue Saint-Antoine.

Plus 9 garçons et 3 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Destruction du coton et du lin dans les tissus en laine mélangés,

PAR M. LE PROFESSEUR BOTTGER.

Lorsqu'on doit détruire le coton et le lin contenus dans des tissus mélangés dont on veut conserver la laine, ordinairement pour la carder et la filer de nouveau, l'acide sulfurique concentré est la substance qui paraît la plus propre à faire atteindre ce but, puisque, dans le procédé connu pour l'essai des tissus, la laine n'est pas sensiblement attaquée par cet acide. On doit donc faire sécher complètement les chiffons mélangés, les placer dans un vase en plomb ou en fonte bien couvert, puis verser dessus l'acide sulfurique à 66°, en veillant à ce qu'ils en soient complètement imprégnés. On les laisse dans cet état pendant dix ou quinze minutes, après lesquelles on trouve tout le lin et tout le coton détruits et changés en une matière assez semblable à de l'empois, tandis que la laine est entièrement conservée. On presse alors la magma pour en extraire l'acide sulfurique surabondant, et après l'avoir divisé avec une fourche en fer, on le jette dans une grande quantité d'eau où on le lave complètement, en renouvelant plusieurs fois ce liquide. On passe ensuite les chiffons dans une solution étendue de carbonate de soude, dont l'acide, en se dégageant tumultueusement, les ouvre, les gonfle et les dispose ainsi à recevoir l'action de la carde, pour être réduits en laine.

FAITS DIVERS.

— Un chirurgien de la Charité, M. Manec, a fait usage du curare pour le traitement d'un cas de tétanos qui s'est présenté dans les salles le 7 septembre. Cette observation n'a point répondu à l'espérance qu'ont fait concevoir les essais de M. Vella, de Turin. Le malade a succombé, malgré l'administration du curare.

— On élève depuis une huitaine de jours, dans Paris, des échafaudages en forme d'observatoires, au nombre de 50 à 60, qui intriguent beaucoup le public. Ces échafaudages sont destinés aux opérations des officiers d'état-major qui vont procéder à la triangulation de Paris, comme ils ont procédé à celle de la France. Ce travail qui a pour objet la confection d'une carte de Paris, aussi exacte dans son genre que l'est la fameuse carte de France du dépôt de la guerre, facilitera singulièrement les travaux de l'édilité parisienne. Désormais, MM. les ingénieurs de la voirie auront sous la main et pour toujours les moyens d'établir avec une certitude mathématique toutes leurs coordonnées d'alignement, de nivellement de pente, aux ruisseaux, aux égouts, et de plus nous aurons un plan par à peu-près, en usage jusqu'à présent.

— Une scène assez singulière avait attiré ces jours derniers, dans la rue Saint-Honoré, un certain rassemblement.

Une jeune personne du grand monde, M^{lle} Léonie de B..., sur le point de se marier, avait quitté le château qu'elle habite sa famille pour venir à Paris faire différentes emplettes. Elle voulait notamment acheter des menus objets de bimbeloterie, afin de les distribuer aux gens du village.

Comme elle sortait d'un magasin, à la porte duquel l'attendait sa voiture, elle aperçut un de ces étalages mobiles que les marchands ambulants conduisent sur deux roues et que l'on nomme baladeuses. Il y avait là précisément les articles qu'elle désirait. S'étant approchée, elle fit son choix, et un domestique portait à mesure dans la voiture les objets achetés. Mais bientôt, ennuyée de voir le monde s'amasser pour la regarder, elle acheta en bloc tout l'étalage.

Déjà le bruit de sa munificence s'était répandu, et une autre marchande ambulante arriva dans l'espoir de faire aussi une vente miraculeuse. Mais la jeune fille n'avait plus besoin de rien et, à son grand regret, elle remerciait cette bonne femme, quand vint à passer une pension de petites filles orphelines. Aussitôt une idée traversa l'esprit de M^{lle} de B...; elle fit arrêter les enfants et leur distribua tous les objets que contenait la seconde baladeuse. Puis, empressée de se dérober aux bruyantes démonstrations de joie de ces enfants, elle monta dans sa voiture, qui s'éloigna rapidement.

— Une affaire d'un grand intérêt pour le commerce était plaidée ces jours derniers dans le prétoire de la 3^e justice de paix, par MM. Faye et Brochon père. Il s'agit d'une réclamation de 42,000 francs adressée par MM. Aribat frères, raffineurs à l'administration des douanes. Voici les faits : MM. Aribat s'étaient rendus caution de M. S..., raffineur, pour des droits dus à la douane; S... tomba en faillite, et à ce moment, il devait à cette administration 97,000 francs. MM. Aribat, caution de S..., étaient créanciers de la douane de sommes importantes, et il leur fut retenu 42,000 francs qui, avec le produit éventuel de la vente des marchandises du failli, devaient couvrir la douane de sa créance; mais il est arrivé que cette administration a négligé de prendre inscription sur les biens de son débiteur principal, d'où impossibilité pour elle de subroger MM. Aribat dans tous ses privilèges. Aussi ces Messieurs, s'étayant du droit que leur crée l'article 2,037 du Code Napoléon, ont-ils soutenu qu'ils étaient déchargés de leur cautionnement, et que, par suite, l'administration des douanes devait leur rembourser les 42,000 fr. qu'elle leur avait retenus.

Le jugement de cette affaire a dû être prononcé hier.

souverainement déçu, et il m'avait semblé qu'elle me faisait une concession forcée en me disant que j'avais été le camarade de collège de son fils. Dix fois je voulus partir, mais l'excellent petit Edmé m'en empêcha, et tout en riant s'en alla retirer la grosse clé de la porte de la rue. Bientôt une femme de chambre vint avertir qu'on allait dîner, Edmé m'entraîna jusqu'à la salle à manger, où je trouvai monsieur et madame du Pray et deux ou trois personnes de la ville. Comme le petit du Pray me désignait une place à côté de la sienne, j'entendis madame du Pray dire très haut à son domestique :

— Vous ferez servir à dîner à monsieur Louis à l'office... la table se trouve un peu étroite pour nous recevoir tous.

J'eus un frisson indéfinissable dans tous les membres. L'indignation me priva de l'usage de la parole, je sortis rouge de honte et humilié de la façon la plus sensible. Je franchis l'escalier et ne respirai librement que lorsque je fus dehors. Rentré à la maison, je trouvai mon père occupé à servir des soldats du régiment de ligne en garnison à Granville, je franchis rapidement la petite boutique pour gagner mon humble chambre et y pleurer de tout mon cœur, comme je m'en sentais le besoin; mais en me voyant si agité, mon père m'arrêta au passage.

— Où que tu vas, Louis, me dit-il; t'as l'air bien fatigué, mon garçon?

— J'ai mal à la tête, laissez-moi passer, mon père... je vais me jeter sur mon lit.

— Va! va, mon gars, dit le bonhomme... T'as trop de choses dans ta pauvre tête, c'est tout ton latin et tes mathématiques qui te gargarisent dans la caboche... v'là c' que c'est d'être savant!

Ces mots de mon père me firent mal; j'oubliai leur expression d'inquiète bonté, pour ne remarquer (et c'était la première fois de ma vie) que la grossière forme de ce langage. Je rougis... Rougir de son père! Ah! je regrettais bien sincèrement l'éducation que j'avais acquise, et qui me faisait concevoir de pareilles réflexions! Pourquoi ne suis-je pas ignorant comme vous, mon père? m'écriai-je en entrant dans ma chambre; pourquoi, au lieu de cet habit de bure dont je rougis, et qui me fait subir une aussi cruelle humiliation, n'ai-je pas plutôt un sarreau de toile pour vous aider dans votre humble commerce? Pourquoi ne suis-je pas tout simplement assis à votre comptoir, sachant au juste faire une addition de sel et de farine pour vos soldats, au lieu de traverser votre boutique, la rougeur au front pour ce que je vois, la honte au cœur pour ce que j'entends! Mon père! mon père! pourquoi ai-je développé mon intelligence au point de gémir de l'abaissement de notre situation! Je pleurai à chaudes larmes : vers le soir, je sortis pour respirer l'air, et je traversai la ville pour me rendre sur le Roc, éminence d'où l'œil plane sur un horizon vaste et découpé par la crête des îles de la baie de Cancale. En franchissant la porte de la ville, je rencontrai monsieur et madame du Pray; Edmé les accompagnait. On me reconnut de loin, et je vis un geste de la dame, dont la signification me fut révélée quelques instants après : Edmé en passant près de moi détourna la tête. On lui avait ordonné de ne pas me reconnaître. Le soir je me couchai en proie à toutes sortes de sentiments très agités. Je ne saurais dire au juste quel cercle de réflexions parcourut ma pensée; mais elle finit par se faire jour dans une zone fatale. J'en

vins à me souvenir qu'au collège on avait donné à Edmé le surnom de baron; le petit baron, disait-on souvent en le désignant. Une couronne de baron surmontait les deux cadres que j'avais vus dans le salon de madame du Pray; l'un d'eux portait sa propre image, mais peinte à une époque visiblement antérieure au jour où nous étions, l'autre cadre était vide... en parlant d'Edmé, monsieur du Pray avait dit à sa femme : votre fils... Mille suppositions me roulaient par la tête. Vers dix heures, mon père monta se coucher. Je l'appelai.

— Mon père, lui dis-je, comment nommez-vous le nouveau mari de madame la baronne de Chausey?

— M. du Pray.

Mes pressentiments me l'avaient déclaré. C'était elle! c'était lui!... j'avais pénétré dans la maison du complice ou des auteurs du crime... l'un d'eux m'avait causé la première humiliation de ma vie... cette femme avait été cause que j'avais rougi de mon vieux et honnête père... la misérable! Ma nuit fut fort pénible; je n'eus pas un instant la pensée d'aller dénoncer à l'autorité le crime dont la tombe m'avait rejeté la preuve; certes, je ne pensais à rien de violent, et j'eusse même considéré comme une lâcheté insigne d'aller, pour me venger personnellement, faire un scandale que je n'avais pas cru devoir éveiller au nom de la morale publique et des lois de la société. Mais pourtant, pour ne pas jeter l'infamie à ce couple criminel, ne pouvais-je pas au moins lui imprimer la crainte et les remords? ne pouvais-je pas lui faire savoir qu'il était à la discrétion de ma générosité et de ma clémence? ne devais-je pas au moins rendre aux mânes du baron assassiné la satisfaction de troubler un bonheur qui sem-

blait avoir été le fruit du crime? Oui, je pouvais et je devais le faire. S'ils échappaient à la vindicte des lois, qu'au moins ils eussent dans l'âme le fer rongeur du remords! Le lendemain j'allai avec résolution retirer de la cachette où je les avais enfouies les preuves de l'assassinat : la lame trouvée dans le crâne. Je repris exactement mes humbles vêtements de la veille, j'enveloppai le hideux couteau dans un mouchoir rouge qui se trouva sous ma main, et l'enferai à laquelle je supposai l'accès de l'hôtel de madame du Pray praticable étant venue, je me dirigeai vers la rue qu'elle habitait.

— Madame du Pray? demandai-je.

— Madame est chez elle, me répondit-on, on va vous annoncer.

Je franchis l'escalier que j'avais monté et descendu déjà sous des impressions si différentes; j'étais en proie à une sorte de résolution dont je ne m'expliquais pas très bien la cause, et qu'aujourd'hui je n'hésite pas à attribuer à cette satisfaction qu'allait prendre mon orgueil blessé. Je n'étais plus le même homme que la veille. Cette humilité, cette crainte qui m'avait assailli en pénétrant pour la première fois dans cet hôtel, avait disparu pour faire place à tout ce que peut comporter de fierté et d'assurance une âme de vingt ans. La veille, ces gens-là me dominaient par le rang, aujourd'hui je les écrasais par les sentiments et la pureté de ma conscience. En ce moment mon humble père, honnête et probe dans son ignorance et dans sa pauvreté, fut vengé des humiliations qui m'avaient traversé l'esprit la veille au soir en entrant dans ma modeste demeure. Les sons vifs et cadencés d'un piano traversaient les cloisons et remplissaient l'air de leur sautillante mélodie... (La fin au prochain numéro).